

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 13 SEPTEMBRE 2001 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

3. Lettre du maire Gordon, datée du 5 septembre 2001, portant sur la présentation de la nouvelle chaîne du maire.

Présentation au maire James K. Gordon de la chaîne du maire de la Ville du Grand Sudbury par le Club Rotary de Sudbury.

- M^{me} Michal Vezina, présidente sortante, Club Rotary de Sudbury

- M. Gerry Lougheed Sr., président sortant et membre honoraire du Club Rotary de Sudbury

4. Rapport du directeur général de la Santé et des Services sociaux, daté du 5 juillet 2001, portant sur des questions de financement concernant les centre d'accès aux soins communautaires.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- M. Bob Knight, directeur général du Centre d'accès aux soins communautaires

- M. Bob Fera, président du Conseil du Centre d'accès aux soins communautaires

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-12 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 14, Procès-verbal de la réunion du 14 août 2001 du Conseil municipal
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 12, Procès-verbal de la réunion du 14 août 2001 du comité plénier -
Planification
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-3 Rapport portant sur le procès-verbal de la réunion du 28 août 2001 du Comité de
dépouillement des soumissions
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-4 Rapport portant sur le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14
août 2001 du Conseil de la Commission de conservation du district du Nickel
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUSSIONS

- C-5 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 5 septembre 2001,
portant sur le contrat 2001-26 : réhabilitation du pont de la rue Main, Chelmsford
(Ontario).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

SOUSSIONS (suite)

- C-6 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 5 septembre 2001, portant sur le contrat 2001-29 : les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales (divers emplacements).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-7 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 5 septembre 2001, portant sur l'offre de proposition : chemin Black Lake, Lively, rénovation de l'entrepôt du service des Travaux publics.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-8 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 30 août 2001, portant sur le contrat 2001-03 : réalignement des égouts sanitaires (divers emplacement).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-9 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 6 septembre 2001, portant sur le contrat 2001-02 : évacuation du matériel de remplissage de surplus, conduite principale d'adduction d'eau, chemin Falconbridge - de la rue Lebel au chemin Old Falconbridge, Ville du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-10 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 4 septembre 2001 et accompagné de pièces jointes, portant sur les feux d'artifice : Journée communautaire annuelle de la Légion royale canadienne, filiale 336, Falconbridge, le 22 septembre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-11 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 5 septembre 2001 et accompagné de pièces jointes, portant sur un permis temporaire d'alcool : le 27^e Yarmarok annuel de la Fédération nationale ukrainienne, du 19 au 21 octobre 2001.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-12 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 6 septembre 2001 et accompagné de pièces jointes, portant sur le congrès 2001 des comtés, régions et CMSM de l' Association des municipalités de l'Ontario, du 14 au 17 octobre 2001, Deerhurst Resort, Huntsville (Ontario).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

- 2001-224A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 13 SEPTEMBRE 2001
- 2001-225T 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR BLOQUER, FERMER ET VENDRE LA VOIE EN DIRECTION NORD DE LA RUE NICKEL, PLAN M-144, CONISTON
- Résolution 2001-112 du comité plénier - Planification
- 2001-226A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement actualise la liste des greffiers adjoints qui agissent à titre de commissaires aux affidavits.)
- 2001-227Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, À SAVOIR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE GLOBAL DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET DE L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS
- Résolution du comité plénier - Planification
- (Ce règlement modifie le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation spéciale de « A-14 », terre agricole classée, afin de permettre le traitement, l'entreposage et le commerce de détail de bois de chauffage en plus de toutes les autres utilisations propres à une zone désignée « A ». George Solomon, 636, promenade Gravel, Hanmer)
- 2001-228A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY, LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRAND SUDBURY ET ALERTECH RELATIVEMENT À LA PRESTATION DE FONDS

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement doit autoriser l'établissement d'une entente avec Alertech que l'on a préautorisée dans le cadre du budget de cette année.)

2001-229T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, POUR CONTRÔLER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport du directeur général des Travaux publics, daté le 30 août 2001

2001-230 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, POUR NOMMER LES AGENTS D'EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX QUI APPLIQUERONT LES DIFFÉRENTS ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

(Ce règlement actualise la liste des agents surveillants du stationnement privé.)

2001-231Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-124Z, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

(Ce règlement modifie la classification de zonage relativement à la propriété en question en enlevant la classification « R1.D18 » et en la remplaçant par la classification « R1 ». Dalron Construction Limited, Tuscany Trail, Sudbury)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT

- C-13 Rapport de Bill Babij, président du Conseil d'administration du Centre des aînés de Sudbury, daté du 5 septembre 2001, portant sur la révision annuelle des activités et des progrès du Centre.
(À TITRE D'INFORMATION)

Le conseiller Callaghan désire aborder cette question.

- C-14 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification, daté du 30 août 2001, portant sur la radio de renseignements touristiques de Sudbury (STIR), à savoir 102.9 FM.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics, daté du 4 septembre 2001, portant sur l'initiative de La terre à cœur Sudbury contre le fonctionnement au ralenti.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER(suite)

- R-2 Rapport du chef des Services policiers du Grand Sudbury et du directeur général des Services d'urgence, daté du 5 septembre 2001, portant sur le déménagement et le financement du service radiotéléphonique.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

NOTA : Il faut aborder la résolution précédente avant que le règlement 2001-231A ne soit présenté pour ses trois lectures.

- 2001-232A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET M/A-COM PRIVATE RADIO SYSTEMS CANADA CORP.

Résolution 2000-323 du Conseil de transition

Rapport de Paul Montgomery, directeur du développement et de l'amélioration, Services policiers du Grand Sudbury, daté du 11 avril 2001 et reçu à titre d'information par le Conseil municipal lors de sa réunion du 24 avril 2001

(Ce règlement autorise l'adoption de l'entente d'achat du système pour élargir le système de communications radiotéléphonique des Services policiers et du Service des incendies.)

- R-3 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 5 septembre 2001 et accompagné de pièces jointes, portant sur la taille et la composition du Conseil de la Commission de conservation du district du Nickel de même que la nomination de trois (3) citoyens pour siéger à cette Commission.

{{2} RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)

MOTIONS

- R-4 **Présentée par le conseiller Callaghan :**

QUE le Conseil poursuive le programme « d'impôts accablants », décrit dans le rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 10 août 2001;

ET QUE ce programme se limite uniquement à l'année d'imposition 2001.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-5 Présentée par le conseiller Bradley :

ATTENDU QUE la traversée de voie de la route 144, à la hauteur de l'ancienne gare de Canadien Pacifique Limitée et de la ligne secondaire d'INCO (Onaping, en direction de Dowling) est une section non conforme aux normes et défectueuse de la route qui a besoin d'être réalignée et réhabilitées et qui exige que l'on réduise la vitesse permise pour une approche sécuritaire des véhicules;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande au ministère des Transports et au ministère du Développement du Nord et des Mines d'aborder la question des conditions dangereuses de cette traversée et d'entreprendre immédiatement les améliorations requises de la route et de la voie pour cette traversée;

ET QUE l'on fasse parvenir un exemplaire de cette résolution à l'honorable Bradley V. Clark, ministre des Transports, à l'honorable Dan Newman, ministre du Développement du Nord et des Mines, à M. Bruce Sedgwick, ingénieur régional intérimaire du district de Sudbury, ministère des Transports, et à tous les membres locaux de l'Assemblée législative de l'Ontario.

ADDENDA

PÉRIODE DES QUESTIONS

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

AVIS DE MOTIONS

R-6 Présenté par le conseiller Bradley :

ATTENDU QUE la *Loi sur l'enlèvement du sol arable* permet aux conseils municipaux d'adopter des règlements concernant l'enlèvement de la terre arable, la restauration des terres où l'on a enlevé la couche arable ainsi que les procédures et les normes qu'il faut respecter à cet égard;

ET ATTENDU QUE le Plan officiel sur la zone d'aménagement de Sudbury prescrit que le Conseil a pour mandat de conserver les ressources en sols de la région et, en particulier, de conserver les terres propices à l'agriculture et de réglementer l'enlèvement de la couche arable des fermes existantes ou éventuelles;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury mette sur pied un comité spécial formé de deux conseillers, de membres du personnel et de spécialistes locaux du reverdissement ou des pratiques de conservations des sols dans le but de faire des recommandations au Conseil quant aux politiques, aux pratiques et aux règlements qui aideront à conserver la couche arable sur les terres propices à l'agriculture et à la foresterie ainsi que pour fournir un plan pour la restauration des sols là où il est permis d'enlever la couche arable;

ET QUE ce comité spécial rendra compte au Conseil au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après sa nomination.

Cet avis de motion est fourni à la demande du conseiller Bradley.

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2001-09-07

THOM M. MOWRY
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL